



**Par dépôt électronique et courriel**

Le 26 juin 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Votre dossier : R-4110-2019  
Notre dossier : R059220 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à la décision D-2020-070 (la Décision) et dépose ses compléments de réponses aux demandes de renseignements des intervenants.

Le Distributeur souligne que les annexes B et C du complément de réponse n° 2 à la demande de renseignements du RNCREQ sont déposées sous pli confidentiel. Des affirmations solennelles au soutien de la demande de confidentialité seront déposées dans les meilleurs délais.

Le Distributeur dépose également son complément de preuve sur le projet de raccordement du réseau des Îles-de-la-Madeleine au réseau intégré.

Finalement, le Distributeur désire apporter certaines précisions suite à la correspondance du RNCREQ du 22 juin 2020 (C-RNCREQ-0012). Dans cette correspondance, l'intervenant suggère qu'il y aurait des contradictions entre certaines réponses transmises par le Distributeur à l'occasion du dossier R-3986-2016 et le tableau R-15.4 de la pièce HQD-5, document 2 (B-0041) au présent dossier. Le Distributeur précise que les données qu'il n'a pas été en mesure de fournir dans le cadre du dossier R-3986-2016 correspondaient aux données concernant les achats réalisés par le Distributeur. Les prix horaires fournis en réponse à la question 15.4 de la pièce B-0041 au présent dossier correspondent aux prix de marché de New York historiques,

publiés par le NYISO. Il n'est donc pas question des mêmes données dans les deux cas.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

SIMON TURMEL, AVOCAT  
ST/AB

c.c. intervenants (par courriel seulement)